

ment ne sont jamais parvenus à féconder cette union stérile, ont disparu : M. Chesnelong s'est effacé ; M. Keller a repris, dans ces derniers jours, la campagne en faveur du vieux terrain de nos longues défaites. (1) En même temps, quelques représentants de la génération qui tombe ont fait place aux jeunes recrues de la génération qui se lève. Mais encore une fois, à part ces modifications qui, à d'autres moments, auraient pu s'effectuer sans rien changer de l'esprit régnant dans ces assemblées, c'est le même public et ce sont les mêmes chefs.

Or, on n'a pas oublié comment se termina, voilà cinq ans, la longue série de ces assemblées catholiques. Le Saint-Père envoya au bureau du congrès son accoutumée bénédiction ; mais, comme il avait senti, dans ce milieu, une résistance opiniâtre à ses instructions déjà formulées, il accompagna la bénédiction d'une condition très nette : il fallait se placer sur le terrain constitutionnel. Cette formelle invitation fut considérée par ceux qui la reçurent comme un arrêt de mort,—si invincible était la difficulté qu'ils ressentaient à suivre en ce point le Souverain Pontife ! A prendre position sur le terrain constitutionnel, ils préféraient disparaître et abandonner le combat contre les sectaires !... Et ce même terrain constitutionnel est celui que le congrès national catholique adopte aujourd'hui, par acclamations.

Mais pourquoi remonter si loin ? Depuis la dernière assemblée, présidée par M. Chesnelong, un autre congrès s'est réuni, dont le souvenir est tout proche encore. A Reims, l'an dernier, pour célébrer le quatorzième centenaire du baptême des Francs, les catholiques ont tenu de solennelles assises. Là aussi la question politique a été posée et l'on sait quelle réponse elle a obtenue. Certes, le progrès était déjà manifeste au sein des esprits ; l'obéissance au Souverain Pontife était proclamée dans tous les discours, applaudie par tous les assistants ; la majorité de l'auditoire avait, très franchement, l'intention de formuler cette obéissance en résolutions fermes et claires. L'orateur que son éloquence énergique et ses éminentes qualités avaient désigné pour traiter ce grave sujet, M. de Bellomayre, avait prononcé une allocution vigoureuse et loyale, où il mettait dans leur plein jour, et le sens précis des instructions pontificales, et la nécessité de leur obéir... Mais après, que se passa-t-il dans les coulisses du congrès, quelle influence ou quelle inquiétude entraîna les volontés, barra la route aux phrases décisives ? On ne sait, peut-être on la connaîtra plus tard ; toujours est-il que, dans le vœu présenté au Congrès et adopté par lui, le terrain constitutionnel était soigneusement tenu à l'écart. On s'y bornait à placer l'action catholique en dehors des partis, dans cette position vague et mal déterminée qui ressemble terriblement à l'antique union conservatrice ou à sa sœur, l'Union de la France chrétienne.

Aussi le congrès de Paris, né du congrès de Reims, n'inspirait-il pas, dès l'abord, aux catholiques soumis et nettement placés sur le terrain constitutionnel, une confiance absolue. Les organisateurs, sans doute, annonçaient que, maintenant, sans reculer

(1) Les élections de 1898.—Correspondant du 10 octobre 1897.